

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 8 octobre 2018
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Rosemarie Moullet
M. Olivier Besnier
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Présentation du projet de la nouvelle caserne SDIS
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2018
Demande de crédit pour la pose de quatre panneaux d'information électroniques et de deux radars pédagogiques
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2018
Crédit pour l'étude préliminaire, l'élaboration du plan directeur communal ainsi que la révision du Plan général d'affectation (PPGA)
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2018
Demande de crédit complémentaire pour l'équipement du puits d'Ecoteaux
9. Divers et propositions individuelles

Appel

- 54 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 25 juin 2018

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. La parole n'est pas demandée, le PV sera archivé tel que présenté.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que les votations du 23 septembre 2018 se sont parfaitement bien déroulées.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse. Il excuse Mme Danielle Richard, municipale, qui est en vacances.
- Il annonce le départ, d'un commun accord, de M. Piretti responsable du BTO
- Zones réservées, un recours a été déposé au Tribunal Cantonal.
- Les vendanges qui ont eu lieu le 27 septembre dernier, se sont bien passées, la vente du vin Clos d'Oron les 28 et 29 septembre, à moins bien marché. La commune sera présente à la Foire aux oignons.
- Le 7 novembre 2018 inauguration de la patinoire, le 21 novembre 2018 repas des jeunes citoyens. Le repas des nouveaux habitants de la commune aura lieu dans le cadre du Téléthon (le samedi).

Présentation du projet de la nouvelle caserne SDIS

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Modoux, Syndic.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** présente M. Vallat Patrick (bureau gestion du projet), qui va donner une explication de la procédure, et M. Carera Sylvain (architecte), pour une présentation du projet de la nouvelle caserne du SDIS à Oron-la-Ville.
- A la fin de cette présentation, le Président du Conseil remercie les orateurs pour cette présentation et clôt ce point de l'ordre du jour.

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2018
Demande de crédit pour la pose de quatre panneaux d'information électroniques et de deux radars pédagogiques

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis à la COFIN.
- **M. Pascal Mayor**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** donne quelques précisions sur ce préavis. La Municipalité a été sollicitée à de nombreuses reprises par les sociétés locales afin d'améliorer la communication. Il s'agit d'un projet parallèle, car c'est le même fournisseur pour les panneaux et les radars. Il présente une carte de la commune avec les futurs emplacements des radars qui pourront être déplacés facilement par la voirie d'un endroit à l'autre sur le territoire communal. Au sujet des panneaux d'information, ils seront mis aux endroits stratégiques de notre commune. Il encourage les membres du Conseil à accepter ce préavis.
- **Mme Laurence Bellon** rejoint l'avis de la commission ad hoc et elle trouve que les panneaux d'information peuvent déconcentrer l'automobiliste. Elle pense que ce serait mieux de reverser le montant prévu dans ce préavis directement aux sociétés locales.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** précise bien qu'elle n'a rien contre les sociétés locales, mais trouve que le montant de CHF 135'000.- est élevé, surtout qu'il y a d'autres moyens de communication. De plus les automobilistes sont déjà assez sollicités comme ça.
- **M. Romain Richard** a expérimenté les panneaux d'information se trouvant à Savigny, il ne trouve pas que cela soit d'une grande utilité. Par contre il encourage les radars pédagogiques.
- **M. Florian Meyer** se demande s'il ne faut pas acheter 4 radars pédagogiques. Il remercie la commission pour son rapport. Il précise en outre qu'il faudra faire attention où poser ces panneaux/radars, comme par exemple à Oron-le-Châtel, afin ne pas cacher la visibilité du château.
- **M. Sébastien Massard** rejoint les différents avis. Il ne trouve pas les panneaux publicitaires très judicieux et estime que l'automobiliste n'as pas le temps de lire le panneau.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** précise bien que les panneaux publicitaires prévus, n'ont rien à voir avec ceux de Savigny. Il s'agit d'une autre génération de panneau.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** suggère qu'il vaut mieux investir différemment ce montant pour nos jeunes.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** constate qu'il y a une demande des sociétés locales. Nous en avons une cinquantaine sur la commune et la Municipalité pense que ces panneaux sont un plus. Si le préavis n'est pas accepté l'argent ne sera pas dépensé, c'est tout. Il rajoute que les jeunes des sociétés locales bénéficient déjà du soutien de la commune.
- **Mme Monique Ryf** demande s'il y a possibilité de séparer les objets, comme les avis sont divergents.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que l'amendement est possible.
- **M. Eric Martin** en tant que membre de sociétés locales, il estime que la commune a bien travaillé. C'est quelque chose de moderne ces panneaux et les sociétés locales en ont besoin.
- **M. Florian Meyer** voudrait déposer un amendement, mais souhaite avoir un chiffre pour le prix des radars pédagogiques.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que tout est possible mais que dans l'offre du fournisseur le tout a été groupé. Il doit donc vérifier les offres dans son dossier.

- **Le Président du Conseil** suspend la séance pour une durée de 5 minutes.
- **Le Président du Conseil** annonce la fin de la suspension de séance et rouvre la discussion.
- **M. Jean-Luc Kissling** indique qu'il y a déjà un chiffre de CHF 143'500.- selon le rapport de la COFIN.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** constate que ce n'est pas facile de donner un chiffre, car il y a des supports pour les radars, et annonce le prix de CHF 18'000.-. Il précise qu'il faudrait avoir une offre avec le radar pédagogique et le matériel.
- **M. Florian Meyer** dépose l'amendement suivant : modification du point 1 du préavis, « d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 18'000.-, pour la pose de deux radars pédagogiques ».
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur cet amendement. Il indique que l'amendement sera voté et ensuite le préavis sera remis en discussion et voté dans son ensemble.
- **M. Cédric Ottet** trouve que cet amendement n'a pas grand sens, pour un montant de CHF 18'000.-.
- **Le Président du Conseil** précise que vu qu'il y a modification du préavis, cela fait sens.
- **M. Philippe Demierre** : la Municipalité présente un budget au Conseil, si un investissement n'est pas dans le budget, il doit être soumis au Conseil. Cet amendement fait sens, surtout que nous ne sommes pas une commune riche.
- **M. Christian Budry, Président de la COFIN** rend attentif que les investissements se font au fur et à mesure et selon les besoins.
- **M. Yann Stucki** rejoint l'avis de M. Martin. Les sociétés locales ont besoin de nouveaux moyens pour un soutien actif et invite le Conseil à refuser cet amendement.
- **M. Romain Richard** : le débat ne doit pas être « pour ou contre » les sociétés locales. Il trouve dommage d'avoir mis ces deux objets dans le même préavis.
- **M. Philippe Tailens** soutient cet amendement et trouve qu'il faut soutenir les sociétés locales. Les panneaux en carton des sociétés locales au bord des routes sont plus économiques et ont le même effet.
- **M. Cédric Ottet**, ajoute qu'il faut évoluer avec son temps, les panneaux en carton des sociétés locales ne sont plus d'actualité.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur l'amendement de M. Meyer.

Résultat : l'amendement de M. Meyer ; modification du point 1 du préavis, « d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 18'000.- TTC, pour la pose de deux radars pédagogiques » est accepté par 25 oui – 24 non et 4 abstentions.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis et constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 13/2018 est accepté par 25 oui – 24 non et 4 abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2018
Crédit pour l'étude préliminaire, l'élaboration du plan directeur communal ainsi que la
révision du Plan général d'affectation (PPGA)

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis à la COFIN.

- **M. Eric Ramseyer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** annonce qu'il se récusé car il y a potentiellement conflit d'intérêt et va prendre place dans le public. Le Conseil communal passe donc à 53 membres.
- **M. Jean-Luc Kissling** remercie la Municipalité pour ce préavis, bien détaillé et expliqué. Il revient sur le schéma des pages 5 et 6 qui explique le déroulement de la procédure. Il donne lecture de la vision communale situé en haut de la page 5 du préavis et constate qu'il n'y pas d'indication sur la participation de la population. Selon lui, c'est important que tout le monde puisse donner son avis. Il a effectué plusieurs recherches et cite les noms de quelques communes qui ont fait plusieurs ateliers en faisant appel à la démarche participative. Il dépose l'amendement suivant : modification du point 1 du préavis : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 585'000.- pour l'étude préliminaire comprenant une large démarche participative incluant la population, l'élaboration du Plan directeur communal, ainsi que la révision du Plan général d'affectation et son règlement ».
- **Le Président du Conseil** a pris note et ouvre la discussion sur cet amendement.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** est d'accord avec le sens de cet amendement, mais trouve qu'il faut faire attention avec le mot « large ». En effet, faire participer toute la population n'est pas forcément productif. Il indique que 4 bureaux sont venus se présenter et ont tous indiqué qu'il fallait attendre leurs propositions. M. Sonnay trouve bien, par exemple, de faire une commission permanente avec des conseillers communaux. Il propose de refuser cet amendement.
- **M. Cédric Ottet** constate que le calendrier est serré par rapport au délai du canton pour l'obtention des subventions.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** précise qu'il s'agit d'une mesure liée au dézonage. Le subside est d'environ 40%, mais la demande doit être faite jusqu'à la fin de l'année. La première étape sera de planifier le nombre d'habitants en 2035 et voir ce qu'il faudrait dézoner.
- **M. Pierre-André Maillefer** demande s'il y aura des membres du Conseil dans la composition du COPIL, comme lors du processus de fusion.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** pense que la création d'une commission permanente serait plus efficace, mais il faut bien étudier les diverses propositions.
- **Mme Monique Ryf** : mentionne l'art. 2 de la LATC, au sujet de la participation de la population, elle pense que la société civile doit être associée à ce projet qui est très important. Elle constate que si nous attendons comme le demande M. Sonnay Olivier, c'est un peu comme signer un chèque en blanc. Elle propose de soutenir cet amendement.
- **M. Jean-Luc Kissling** précise que la démarche participative sera au niveau de la vision communale, en faisant par exemple 3 séances pour la population. Il s'agit d'un renforcement du processus.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** précise que l'information à la population est obligatoire dans la procédure. Les mandataires conseillent d'être prudent avec les ateliers. Ce qui dérange dans cet amendement c'est le mot « large » participation, il faudrait simplement supprimer ce mot.
- **M. Jean-Luc Kissling** est d'accord de modifier son amendement comme le demande la Municipalité : modification du point 1 du préavis : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 585'000.-, pour l'étude préliminaire comprenant une démarche participative incluant la population, l'élaboration du Plan directeur communal, ainsi que la révision du Plan général d'affectation et son règlement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** demande des précisions sur les terme du préavis, car il comprend que cela concerne le montant total du préavis.
- **Le Président du Conseil** précise bien qu'il s'agit uniquement de l'étude préliminaire d'un montant de CHF 61'000.-, comme indiqué dans le préavis.

- **M. Jean-Luc Kissling** trouve ce montant insuffisant.
- **M. Romain Richard** trouve très bien cette démarche participative et d'avoir l'avis de la population. La Municipalité ne doit pas avoir peur.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** précise que la Municipalité n'a pas peur mais cela doit être cadré, car il s'agit d'un sujet important et complexe.
- **M. Jean-Luc Schwaar** indique que tout le monde est d'accord sur la question de la démarche participative et indique bien que les séances participatives se font au stade préliminaire. Ensuite ce n'est plus possible pour le conseil communal d'être consulté car tout est calibré. Il encourage à accepter l'amendement modifié.
- **M. Abel Demiéville** estime que le Conseil communal doit prendre ses responsabilités car les membres sont élus par la population. Il revient sur certaines communes citées par M. Kissling qui manquent d'harmonie Il demande de refuser cet amendement.
- **M. Jean-Luc Schwaar** précise que pour l'étude préliminaire, le conseil n'est pas forcément consulté. Il est plus favorable à une commission permanente. Lors de l'établissement du plan directeur communal, le conseil ne sera plus consulté.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** soutient l'amendement de M. Kissling : nous sommes une jeune commune avec 10 villages et voulons entendre les citoyens sur l'avenir des 25 à 35 prochaines années.
- **M. Cédric Ottet** trouve utopique qu'en faisant une séance et en buvant 3 cafés, on puisse arriver à changer le monde. Les 4 mandataires rencontrés par la Municipalité ont indiqué qu'il fallait être prudent. Il est contre cet amendement.
- **M. Jean Mancini** constate que nous sommes les représentants du peuple. La population a un rôle consultatif, la décision finale reviendra aux membres du conseil.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : c'est écrit dans la loi et tous les bureaux ont proposé de faire participer la population.
- **M. Jean-Luc Kissling** précise que tout est cadré et qu'il faut faire confiance à la Municipalité et il soutient cet amendement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que les démarches et applications sont faites par le canton et ne comprend pas pourquoi il faut un amendement. Cette démarche démontre un manque de confiance vis-à-vis de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le l'amendement

Résultat: l'amendement de M. Kissling : modification du point 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 585'000.-, pour l'étude préliminaire comprenant une démarche participative incluant la population, l'élaboration du Plan directeur communal, ainsi que la révision du Plan général d'affectation et son règlement.est refusé par 28 non – 23 oui et 1 abstention.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis et constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis

Résultat : le Préavis 14/2018 est accepté avec 3 abstentions.

- **M. Florian Meyer** reprend sa place au sein du Conseil communal.

<p>PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2018 Demande de crédit complémentaire pour l'équipement du puits d'Ecoteaux</p>

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis à la COFIN.

- **M. Florian Meyer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée et il passe au vote de ce préavis

Résultat : le Préavis 15/2018 est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** revient sur le préavis accepté (préavis15/2018) et précise que le montant ne sera pas utilisé car la nappe est déjà abaissée et le puits sera en fonction à la fin du mois.
- **M. Jean-Luc Kissling** relève une erreur de comptage des voix lors de la votation de son amendement déposé dans le cadre du préavis 14/2018.
- **Le Président du Conseil** après consultation des scrutateurs, informe que le comptage s'est fait par différence et qu'il n'a pas été tenu compte de la récusation de M. Meyer. Il s'en excuse et précise que le résultat sera reporté correctement dans le procès-verbal. L'erreur n'a aucune incidence sur le résultat du vote.
- **M. Cédric Ottet** demande à la commune d'intervenir au Chemin de Fontanellaz à Oron-le-Châtel suite à une nouvelle construction. Tout le monde se parque dans l'herbe de l'autre côté de la route.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que les démarches sont en cours.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** revient sur le « tout ménage » pour la restriction d'eau et trouve que la commune aurait dû rester dans son type de mise en page, faire quelque chose de plus officiel.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** remercie pour cette remarque et précise qu'il y en a déjà eu d'autres et qu'il a pris note.
- **Mme Christine Bize Demay** : concernant la déchetterie d'Ecoteaux qui va fermer à la fin de l'année, elle demande s'il est prévu d'élargir les horaires de celle de Palézieux. Elle demande aussi si c'est possible de déplacer le panneau 50km/h. en venant depuis Ecoteaux juste avant la rivière et avant la ferme Ramseyer. Elle a constaté que les véhicules roulaient trop vite.
- **M. Christian Bays, Municipal** indique qu'il n'y aura pas d'ouverture prolongée à Palézieux pour la déchetterie. Il a rencontré des représentants d'une commune Belge de 70'000 habitants qui ne fonctionne pas comme nous pour les déchetteries. Il faut que les mentalités changent et suggère aux habitants d'Ecoteaux d'aller à la déchetterie de Palézieux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** a pris note de la demande pour le panneau de limitation de vitesse.
- **M. Jérôme Vinay** demande qu'elles seraient les prochaines mesures à prendre s'il ne pleut pas prochainement, en ce qui concerne la restriction d'eau.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** : le puits sera mis en place à Ecoteaux afin de combler un peu notre perte en eau, nous avons également la possibilité de prendre de l'eau sur Lausanne, mais elle sera plus coûteuse.
- **M. Florian Meyer** félicite la Municipalité pour le « tout ménage » sur les déchetteries, et demande pourquoi il n'y a pas d'indication de l'espace troc à Oron-la-Ville.

- **M. Christian Bays, Municipal** : l'espace troc à Oron-la-Ville, n'est pas terminé. Les bennes compacteuses seront mises en service à partir du 15 octobre 2018.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** pense qu'il faudrait mieux informer la population lors de restriction d'eau, car des personnes pensent que, vu qu'il n'y a plus de canicule, il n'y a plus de restriction.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal** précise que la restriction d'eau n'a pas été levée et que si elle devait levée, ce serait indiqué au pilier public.
- **M. Pierre-André Maillefer** revient sur le parking des CFF, qui devait être démantelé. Il a constaté que ce n'était toujours pas fait. Il remercie la Municipalité d'avoir laissé la limitation à 30km/h, il manque juste un gendarme couché.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : oui, le parking devait être démantelé mais les TPF vont refaire les voies et il leur faudra également un parking. La Commune a demandé une prolongation supplémentaire au SDT, elle avait déjà obtenu la prolongation maximale de 6 mois. Mais elle espère que le SDT fera preuve de bon sens.
- **M. Pierre-André Maillefer** constate que le parking n'a pas été beaucoup utilisé, mais que ce serait bien de conserver le panneau 30km/h.
- **M. Florian Meyer** demande où en est la procédure avec les TPF.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** indique que nous sommes à bout touchant. Une convention doit être signée. La gare doit en principe être déplacée côté Lausanne d'ici à 2030.
- **M. Philippe Demierre** informe qu'il travaille au CFF et confirme que le projet de déplacement de la gare est en train d'avancer.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** pense que la convention y est pour quelque chose.
- **M. Florian Meyer** remercie la Municipalité pour la présentation du projet sur la future caserne des pompiers et souhaite savoir où en est le projet du collège.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : Le PPA a été mis l'enquête et une séance d'information pour le collège a eu lieu. Une demande de crédit sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Le projet avance bien.
- **M. Jean-Daniel Dind** aimerait savoir où est en la décision par rapport au parking à l'Orée des Bois à Palézieux.
- **M. Olivier Sonnay Municipal** : la procédure est en cours, un des trois opposants a lancé une procédure en justice. La commune a fait appel à un avocat, il n'y a pour l'instant pas d'autre information.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h30.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 22 octobre 2018

